

Remplacement et extension ordinaires du réseau de distribution de gaz pour l'exercice 2015 Demande de crédit complémentaire

Préavis N° 2015/51

Lausanne, le 28 août 2015

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Dans sa séance du 9 décembre 2014, votre Conseil a adopté les conclusions du préavis N° 2014/55¹ et alloué à la Municipalité un crédit d'investissements du patrimoine administratif de CHF 31'850'000.- pour la rénovation et l'extension de la voirie et des différents réseaux communaux en 2015. Sur ce montant, CHF 7'880'000.- ont été alloués pour le réseau de distribution de gaz.

Ce crédit se révèle aujourd'hui insuffisant. En effet, certains chantiers déjà planifiés se sont avérés plus complexes et coûteux que prévus et plusieurs chantiers, situés sur différentes communes de la zone de desserte du réseau du gaz, n'ont été annoncés que dans le courant de l'année 2015. Ces nouveaux coûts liés à l'avancement des travaux planifiés, ainsi qu'aux chantiers annoncés en cours d'année suite à l'évolution de la planification coordonnée avec les autres services de la Ville et les autres communes concernées nécessitent l'octroi d'un crédit complémentaire d'investissements du patrimoine administratif de CHF 2'300'000.- pour le réseau de gaz. La Municipalité propose de financer ce crédit par prélèvement sur le fonds de réserve et de renouvellement du réseau de distribution de gaz.

Ce crédit complémentaire porte le crédit total alloué au titre de la rénovation et des extensions de la voirie et des réseaux pour 2015 à CHF 34'150'000.-. Toutefois, l'impact net est nul du fait du prélèvement sur le fonds.

2. Le crédit sollicité

La coordination au niveau de la Ville de tous les services intervenant dans le sous-sol et en surface sur l'espace public permet de minimiser les nuisances pour les citoyens en réduisant le temps d'intervention et de réduire les coûts d'investissement par les synergies de fouilles. Le réseau de distribution de gaz s'étend largement hors du territoire communal de Lausanne et nécessite également une coordination avec les travaux sur le domaine public de nombreuses autres communes, travaux qui sont parfois annoncés avec peu d'anticipation, du fait des propres contraintes internes de ces dernières.

De nombreux facteurs influent sur la planification des chantiers. En plus de l'évolution de la planification des travaux de fouilles par des administrations et des entreprises privées, les éléments suivants peuvent être cités comme principaux aléas habituellement rencontrés : l'avancement des études pour les travaux planifiés, la disponibilité du personnel et des entreprises pour les réaliser, les modifications

¹ Préavis N° 2014/55 « Rénovation et extension de la voirie, du marquage routier, des installations de régulation du trafic et réfection d'ouvrages. Rénovation et extension du réseau des collecteurs publics. Rénovation et extension du réseau de distribution d'eau et échanges périodiques des compteurs d'eau. Remplacement et extension ordinaires des réseaux des Services industriels. Réfection de surfaces privées communales. Réfection de surfaces extérieures (préaux et parkings) des établissements scolaires. Crédits-cadres annuels 2015 », adopté par votre Conseil dans sa séance du 9 décembre 2014.

de tracés ou encore les demandes imprévisibles de raccordements de nouveaux lotissements ou de nouveaux clients démarchés par les SiL.

La planification 2015 pour l'extension et l'entretien du réseau de distribution de gaz a rencontré les imprévus suivants :

- la modification du périmètre d'un chantier à Lausanne, qui s'est révélé plus complexe qu'attendu (chemin du Martinet) ;
- le raccordement de nouveaux clients annoncés en cour d'année à Romanel-sur-Lausanne (chemin du Marais) et à Renens (rue du Bugnon) ;
- une augmentation des fuites sur une conduite sous surveillance à Pully ;
- le démarrage de chantiers par d'autres services à Lausanne (avenue de Provence, route d'Oron, route de Vidy) ;
- des travaux annoncés en cours d'année à Chavannes-près-Renens (avenue de la Concorde), à Epalinges (Croisettes) et à Gland (place de la Gare) ;
- des travaux réalisés à Saint-Sulpice suite à la rupture d'une canalisation d'eau (chemin du Bochet).

On peut encore relever que le coût le plus important concerne la pose d'une conduite permettant d'assurer une redondance entre les postes de détente et de couplage de Bellerive et du Bourget pour améliorer la sécurité d'approvisionnement en gaz. Les études liées à ce projet ont été terminées courant 2015, juste à temps pour permettre sa réalisation de manière coordonnée avec les travaux déjà planifiés sur le réseau d'électricité sur la route de Vidy.

Le coût total de ces interventions imprévues se monte à de CHF 2'300'000.- selon la répartition suivante (pas d'intérêts intercalaires) :

Chantiers	Prestations de tiers [kCHF]	Main d'œuvre interne [kCHF]	Total [kCHF]
Lausanne, ch. du Martinet	45	7	52
Lausanne, rte de Vidy	1'065	160	1'225
St-Sulpice, ch. du Bochet	80	12	92
Gland, pl. de la Gare	300	45	345
Epalinges, Tuilerie-Croisettes	70	10	80
Chavannes, Concorde-Gare-Bonchamps	90	13	103
Pully, ch. du Liaudoz	60	10	70
Romanel, ch. du Marais	90	13	103
Renens, rue du Bugnon 42	60	10	70
Lausanne, avenue de Provence	50	7	57
Lausanne, rte d'Oron 14/16	90	13	103
Total	2'000	300	2'300

3. Conséquences financières

3.1. Charges d'investissement et échelonnement des dépenses

Le crédit complémentaire de CHF 2'300'000.- porte le total du crédit alloué pour l'extension et l'entretien du réseau de gaz en 2015 à CHF 10'180'000.- :

(en millier de francs)	Préavis 2014/55	Crédit complémentaire	Total
Réseau de gaz	7'880	2'300	10'180
Autres investissements	23'970	-	23'970
Total	31'850	2'300	34'150

A ce jour, l'échelonnement prévisible des dépenses est le suivant :

(en milliers de CHF)	2015	2016	2017	2018	2019	Total
Dépenses d'investissements	2'076	224	0	0	0	2'300
Prélèvement sur le fonds de réserve	-2'076	-224	0	0	0	-2'300
Investissements nets	0	0	0	0	0	0

La majorité des chantiers à ouvrir seront terminés en 2015. L'impact net de ces nouveaux travaux sera nul du fait de leur financement par prélèvement sur le fonds de réserve et de renouvellement du réseau de distribution de gaz.

3.2. Conséquences sur le budget de fonctionnement

Les investissements sollicités par le présent préavis seront entièrement amortis dans l'année où ils sont consentis par prélèvement sur le fonds de réserve et de renouvellement. Aucun intérêt intercalaire ne sera comptabilisé.

Les travaux prévus n'impliquent pas de charge de personnel supplémentaire et n'ont pas d'impact sur les charges d'exploitation courantes.

3.2.1. Revenus complémentaires

Les charges de personnel interne qui seront imputées sur le crédit d'investissement seront comptabilisées en revenus dans le budget de fonctionnement.

3.2.2. Tableau récapitulatif des conséquences financières

	2015	2016	2017	2018	2019	Total
Personnel suppl. (en EPT)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
(en milliers de CHF)						
Charges de personnel	0	0	0	0	0	0
Charges d'exploitation	0	0	0	0	0	0
Amortissement	2'076	224	0	0	0	2'300
Total charges supplémentaires	2'076	224	0	0	0	2'300
Revenus complémentaires	-271	-29	0	0	0	-300
Prélèvement sur le fonds de réserve	-2'076	-224	0	0	0	-2'300
Total revenus complémentaires	-2'347	-253	0	0	0	-2'600
Total net	-271	-29	0	0	0	-300

4. Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis n° 2015/51 de la Municipalité, du 28 août 2015 ;

où le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'allouer à la Municipalité un crédit complémentaire d'investissements du patrimoine administratif de CHF 2'300'000.- pour financer les coûts de remplacement et d'extension du réseau de distribution de gaz pour les travaux commencés en 2015 ;
2. de financer ce crédit d'investissements par prélèvement sur le fonds de réserve et de renouvellement du réseau de gaz et de l'amortir entièrement par ce biais dans l'année où il est investi.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

La secrétaire a.i. :
Sylvie Ecklin